

DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île-en-Mer
Malestroit et Quiberon

DECISION DU DIRECTEUR N° 26/055

Portant délégation en faveur de Madame Béatrice NICOLAS, Directrice adjointe

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le décret 2005-921 du 2 Août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 ;
- Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire ;
- Vu la convention constitutive du GHT Brocéliande Atlantique en date du 1er juillet 2016 ;
- Vu la convention de direction commune en date du 24 décembre 2020 ;
- Vu l'organigramme de la direction commune ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant M. Régis FOREST, directeur d'hôpital, dans le cadre de la direction commune, Directeur adjoint aux centres hospitaliers Bretagne Atlantique à Vannes, Ploërmel, Josselin, Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant Mme Béatrice NICOLAS, dans le cadre de la convention de direction commune, Directrice adjointe aux centres hospitaliers Bretagne Atlantique, Ploërmel, Josselin, Belle-Île et aux EHPAD de Malestroit et Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, en date du 2 juin 2026, relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique en direction commune ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Mme Béatrice NICOLAS, directrice adjointe, est confirmée dans ses fonctions de Directrice des Usagers, des services et des partenariats patients pour l'ensemble des établissements de la direction commune.

ARTICLE 2 :

A cet effet, Mme Béatrice NICOLAS reçoit délégation de signature pour toutes pièces se rapportant aux Affaires concernant la Direction des Usagers, des services et des partenariats patients, pour l'ensemble des établissements de la direction commune, à l'exception des marchés publics, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des mémoires présentés devant les juridictions, des conventions de portée générale et des décisions que le Directeur juge opportun de se réserver.

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Mme Béatrice NICOLAS de rendre compte régulièrement au Directeur par intérim du suivi de ces affaires.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice NICOLAS cette délégation est confiée à M. Morgan MOREL, attaché d'administration hospitalière.

ARTICLE 4 :

La présente décision est d'application immédiate et remplace la décision N°22_082 en date du 26 septembre 2022.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Vannes, le 19 juin 2026,

Le Directeur par intérim,
Du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du Groupement Hospitalier
Brocéliande Atlantique

Régis FOREST

Signé

Destinataires :

- Trésorier Principal de Vannes Municipale
- Mme NICOLAS
- M. MOREL
- Équipe de Direction
- Affichage
- Archives Direction

Spécimen de signature :

Centre Hospitalier Bretagne Atlantique	
Madame Béatrice NICOLAS Directrice adjointe	<i>Signé</i>
Monsieur Morgan MOREL Attachée d'Administration Hospitalière	<i>Signé</i>